

Réorganisations du Service du Numérique et des systèmes d'information de la DGAL – présentation, échanges et votes

CSA AC du 18 juin 2026

Ce comité social d'administration de l'administration centrale (CSA AC) était présidé par Cécile BIGOT-DEKEYZER, secrétaire générale du MAASA, accompagnée de ses collaborateursrises ainsi que Maud FAIPOUX, directrice générale de l'alimentation, accompagnée de ses collaborateursrises.

FO Agriculture était représentée par Patrice Chasset et Mathieu Pinson.

Introduction

Le comité social d'administration de l'administration centrale (CSA-AC) du 18 juin 2026 a été convoqué à la suite du vote unanime contre exprimé par les organisations syndicales lors du CSA-AC du 20 mai 2026 sur deux projets présentés par l'administration : la réorganisation du Service du Numérique (SNUM) et l'évolution de l'organisation de la fonction « systèmes d'information » au sein de la DGAL. À la suite de ce rejet, l'administration a présenté des versions ajustées de ces projets, en indiquant avoir tenu compte des remarques formulées lors de la précédente instance et lors des échanges avec les agents et leurs représentants des personnels. Ces projets ont de nouveau été présentés, discutés puis soumis au vote des organisations syndicales lors de ce CSA.

Réorganisation du Service du Numérique (SNUM)

Présentation du projet

L'administration a présenté ses ajustements de l'organisation du service du numérique suite au vote contre sur le projet initial.

Les principales évolutions portent sur :

- le repositionnement du responsable de la stratégie et du pilotage des produits auprès du chef de service ;
- la clarification des rôles entre le directeur technique basé à Toulouse et le responsable stratégique produit basé à Paris ;
- la réaffirmation de l'organisation en sous-directions et départements ;
- la création d'un poste d'adjoint à temps plein au sein du département applicatifs et services numériques afin de renforcer l'encadrement ;
- une reconfiguration de certains bureaux pour mieux structurer les missions.

L'administration a indiqué que ces évolutions consistent principalement en des ajustements de rattachement hiérarchique ou de périmètre et n'entraînent pas de modifications substantielles des fiches de poste.

La mise en œuvre de cette organisation est envisagée au 1er septembre, avec un retour d'expérience prévu en 2027 afin d'évaluer son fonctionnement.

Échanges avec les représentants des personnels

Les représentants des personnels ont notamment évoqué :

- l'équilibre des effectifs entre les différents départements ;
- la répartition entre fonctions de pilotage et activités opérationnelles ;
- les éventuelles conséquences de la réorganisation des bureaux sur certaines missions ;
- le calendrier de mise en œuvre.

L'administration a précisé que plusieurs postes créés concernent des fonctions opérationnelles et que l'objectif est de structurer plus clairement les domaines applicatifs. Elle a également indiqué que les évolutions prévues restent limitées et ne devraient entraîner que des ajustements marginaux dans les missions de certains agents.

Vote

FO comme les organisations syndicales se sont prononcées sur le projet d'évolution de l'organisation du service du numérique par un vote d'abstention .

Réorganisation de la DGAL – volet systèmes d'information

Présentation du projet

L'administration a présenté les évolutions de l'organisation relatives au pilotage des systèmes d'information de la DGAL, dans le cadre de la transformation vers un fonctionnement en mode produit.

Le projet prévoit la mise en place d'un fonctionnement matriciel entre :

- les chefs de bureau, responsables hiérarchiques des agents ;
- les directeurs de programme, responsables du pilotage opérationnel des produits et des projets.

Cette organisation vise à renforcer la collaboration entre les équipes métiers et les équipes numériques, tout en améliorant la lisibilité du pilotage des projets.

Plusieurs postes de directeurs de programme sont créés afin de structurer les domaines applicatifs et de mieux répartir les activités entre les équipes.

Échanges avec les représentants des personnels

Les organisations syndicales ont soulevé plusieurs interrogations concernant :

- le fonctionnement concret de l'organisation matricielle ;
- l'identification claire du responsable hiérarchique des agents ;
- la gestion des congés, du télétravail et des entretiens professionnels ;
- la charge de travail et la coordination entre les différentes équipes ;
- l'accompagnement des agents dans cette transformation.

L'administration a indiqué que le chef de bureau demeure le responsable hiérarchique des agents et reste compétent pour la gestion administrative (congés, télétravail, entretiens).

Les directeurs de programme assurent quant à eux le pilotage opérationnel des activités liées aux produits et contribuent à l'évaluation de l'activité des agents.

Un accompagnement des agents est prévu, notamment par des formations à la demande et par la mise en place d'échanges réguliers entre les équipes et les responsables. Un retour d'expérience est également envisagé après la mise en place de l'organisation.

Vote

FO comme les organisations syndicales se sont prononcées sur ce projet par un vote d'abstention.

Conclusion

En conclusion, concernant la réorganisation du Service du Numérique (SNUM), les ajustements présentés par l'administration témoignent d'une prise en compte partielle des remarques formulées lors du CSA-AC du 20 mai et dans les échanges avec les agents. Des clarifications ont été apportées sur l'organisation et certaines responsabilités, mais des interrogations subsistent, notamment sur l'équilibre entre fonctions de pilotage et activités opérationnelles ainsi que sur les effets concrets de la réorganisation dans le fonctionnement quotidien des services. Dans ce contexte, **FO Agriculture** a choisi, comme les autres organisations syndicales, de s'abstenir lors du vote.

S'agissant de la réorganisation du volet « systèmes d'information » de la DGAL, la présentation a permis d'apporter des précisions sur le fonctionnement matriciel envisagé et sur la répartition des rôles entre chefs de bureau et directeurs de programme. Si ces éléments contribuent à mieux définir le cadre organisationnel, certaines interrogations demeurent quant à la mise en œuvre concrète de cette organisation, à son impact sur les agents et à l'accompagnement qui sera réellement proposé. Là encore, **FO Agriculture** a fait le choix de l'abstention, estimant que le projet comporte encore des points nécessitant d'être suivis attentivement lors de sa mise en œuvre et dans le cadre du retour d'expérience annoncé.

*L'équipe **FO Agriculture***



Être solidaires et avancer ensemble
Résister - Revendiquer - Reconquérir

Suivez toute l'actualité sur notre site : fo-agriculture.fr

